



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

COMMUNE DE
MONTREDON-LABESSONNIÉ

SÉANCE DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2021

Nombre de Membres

- Afférents 19
- En Exercice : 19
- Présents : 17
- Ayant pris part : 19

L'an deux mille vingt et un et le lundi huit novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Date de convocation
02/11/2021

Présents : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; M. Jean MARTINEZ ; Mme Mélanie BOCCALON ; M. Didier COMBES ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; Mme Dominique GODOT-RAMADE ; M. Jean-Marie BRU ; M. Daniel CAMP ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND ; Mme Hélène POLDERVAART ; Mme Pauline MARCOU MADER ; Mme Aline COUTAREL ; Mme Gaëlle POUSTOMIS ; M. Alain JAME et Mme Claude HUET.

Date d'affichage
02/11/2021

Excusés représentés : Mme Marie-Claude ROBERT représentée par Mme Dominique GODOT-RAMADE et M. Raoul de RUS représenté par M. Alain JAME.

Madame Hélène POLDERVAART a été nommée Secrétaire de Séance.

Délibération N°2021-75 : Modification des Tarifs cantine 2021-2022 – Intégration des repas adultes

Madame Mélanie BOCCALON, Adjointe au Maire en charge des affaires scolaires, rappelle la délibération 2021-37 du 28 juin 2021 par laquelle le conseil municipal fixait les tarifs de la cantine scolaire.

Le tarif des repas adultes ayant été omis, Madame Mélanie BOCCALON, Adjointe au Maire, propose d'établir la grille de tarification de la cantine scolaire comme suit :

Tranche	Quotient familial	Tarif facturé	Aide de l'État d'un montant de 3 €
T1	0 € -1 000 €	0,90 €	Éligible
T2	1001 € à 2000 € et Famille relevant de la MSA	1,00 €	Éligible
T3	2001 € et plus	3,45 €	Non-éligible
Adultes	-	5,80 €	Non-éligible

Monsieur le Maire prend ensuite la parole pour inviter le Conseil Municipal à se prononcer sur la proposition de Madame Mélanie BOCCALON.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, :

- ACCEPTE la grille de facturation présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Paul CHAMAYOU.

